



## AVIS PUBLIC

### CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Saint-André-de-Restigouche**, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 a été déposé à mon bureau le 26 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**  
**163 PRINCIPALE**  
**ST ANDRÉ DE RESTIGOUCHE**  
**GOJ 2GO**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. d'Avignon et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 26 septembre 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Véronique Pelletier", is written over a horizontal line.

Véronique Pelletier,  
Directrice générale et greffière-trésorière par  
intérim